

« LBC-FT - Tout ce que vous devez savoir sur vos obligations »

Jeudi 29 octobre 2026, de 9h à 12h à Caen

par M. le Bâtonnier Henri GRAÏC, Avocat à Saint-Brieuc

et Me Alexis EVEILLARD, Avocat à Nantes

PROGRAMME

- a) l'obligation de vigilance adaptée aux risques identifiés
- b) les activités limitées pour lesquelles les avocats sont soumis à l'obligation de DS
- c) les règles dérogatoires à l'obligation de DS
- d) la déclaration de soupçon : modalités pratiques.
- e) Le rôle de la CARPA
- f) Le rôle de TRACFIN
- g) les immunités
- h) les contrôles de l'Ordre

